

---

# Choisir le vélo pour ses déplacements quotidiens : dispositifs et aménagements à La Roche-sur-Yon

## DOSSIER DE PRESSE

---

 **SOMMAIRE**

**Page 4**

Un Plan vélo 2022-2034

**Page 5**

Une Maison du vélo depuis 2018

**Page 6**

Des aménagements annuels

**Page 7**

Des aides à l'acquisition

**Page 7**

L'éducation à l'éco-mobilité et aux risques routiers

**Page 8**

Les agents ambassadeurs de la mobilité douce



La mobilité est au cœur des enjeux de transition écologique.

Labellisée « 3 vélos » par le Tour de France en 2021, La Roche-sur-Yon souhaite pouvoir offrir aux habitants la possibilité de se déplacer autrement qu'en voiture pour effectuer leurs trajets du quotidien : aller à l'école, au travail, faire ses courses, se rendre à ses activités de loisirs... Rapide, écologique, économique et bon pour la santé, le vélo constitue une alternative accessible pour la population.

La Ville, accompagnée par l'Agglomération et de multiples partenaires, a développé depuis plusieurs années différents dispositifs pour favoriser la pratique du vélo : itinéraires cyclables, stationnements dédiés et plus récemment la mise en place d'un comité du cycle réunissant usagers, techniciens et élus pour construire collectivement une vision commune du réseau cyclable yonnais sur 12 ans à travers un Plan Vélo.



## UN PLAN VÉLO 2022-2034

La Ville de La Roche-sur-Yon a initié fin 2020 l'élaboration de son Plan vélo : sécuriser les itinéraires existants, aménager les discontinuités et créer de nouveaux axes pour répondre aux besoins, travailler sur les zones de stationnement... le Plan vélo est une feuille de route et un guide pour les futurs aménagements de la ville. Il s'insère également dans le Plan global des déplacements porté par l'Agglomération, document cadre communautaire qui pose les grands objectifs à atteindre et les actions à mettre en œuvre pour toutes les mobilités.

Le Plan Vélo répond à 3 objectifs principaux :

- **Développer les modes doux au quotidien ;**
- **Sécuriser les déplacements des usagers du cycle ;**
- **Permettre le stationnement des vélos.**

Pour mener à bien ce Plan Vélo, un comité du cycle, composé d'élus, de membres d'associations du cycle, d'usagers ayant manifesté leur intérêt pour la démarche, de conseillers citoyens et de techniciens, a été créé pour réfléchir et élaborer ensemble les nouveaux objectifs et assurer le suivi de la politique cyclable de la collectivité.

Le comité du cycle s'est réuni à plusieurs reprises entre février et novembre 2021 pour une présentation de la démarche, des ateliers sur les thématique des itinéraires cyclables et du stationnement cycle et une évaluation concertée des besoins en aménagements cyclables sur le territoire.

Dans une seconde phase, la Ville a évalué techniquement et financièrement l'ensemble des propositions effectuées. Cette évaluation et les propositions de programmation ont fait l'objet d'une présentation et d'échanges devant le comité lors d'une réunion en juin 2022. Le document a été validé définitivement en conseil municipal le 29 septembre 2022.

Concrètement, le **Plan Vélo 2022-2034** est le fruit d'un travail collaboratif et inédit qui permet d'avoir une vision à 12 ans du réseau cyclable yonnais :

- La mise en place d'un **réseau cyclable sécurisé de 100 kilomètres** à terme, dont 32 kilomètres de discontinuités à aménager et 40 points noirs à sécuriser ;
- L'implantation de **450 nouveaux appuis vélos et 50 abris**, afin d'étoffer et de moderniser l'offre de stationnements cyclables.

Le comité du cycle a désormais pour mission d'accompagner la mise en place des propositions du Plan vélo sur les années à venir.

### **Une carte pour faciliter les déplacements à vélo**

Pour accompagner les usagers du cycle, la Ville travaille actuellement à la conception d'une carte : cet outil pourra servir aux cyclistes aussi bien pour leurs déplacements loisirs que pour leurs trajets domicile-travail. La carte indiquera les dernières réalisations et aménagements, identifiera les emplacements des box à vélos et les zones de stationnement. Elle sera disponible dans les lieux publics et en ligne sur [www.lrsy.fr](http://www.lrsy.fr) d'ici la fin de l'année 2023.



## UNE MAISON DU VÉLO DEPUIS 2018

Lieu de ressources et d'animations, la Maison du vélo s'est installée à La Roche-sur-Yon en 2018. Le vélo y est mis à l'honneur autour de 3 axes répartis dans un espace de 120 m<sup>2</sup> :

- le vélo utilitaire ;
- le vélo loisirs ;
- le vélo sport.

Les usagers sont ainsi accompagnés dans toutes leurs démarches : ateliers participatifs de réparation « Brico Vélo », vélo école, conseils et animations, recyclage et adoption de vélo, marquage antivol, balades et pratiques sportives.

La Maison du vélo propose également à la location **340 vélos à assistance électrique (VAE)** et **100 vélos classiques**. Pour rappel, la Maison du Vélo n'a pas pour vocation de rendre un service de location aux usagers mais bien de les accompagner dans leur démarche d'acquisition de VAE/vélos classiques en leur permettant d'expérimenter ce type de véhicules.

### Informations pratiques

Les réservations sont exclusivement réservées aux habitants de l'une des treize communes de l'agglomération, sur présentation d'un justificatif de domicile. Pour les salariés, la prime transport est également valable sur les locations de vélos. 50 % du montant de la location est pris en charge par l'employeur en cas de location mensuelle ou annuelle. Depuis septembre 2021, les usagers ne peuvent louer leur véhicule que 2 ans maximum (s'ils choisissent la formule de location à l'année > soit 2 x une année maximum).

### Des vélos électriques en libre-service en 2024

Une nouvelle délégation de service public pour le transport urbain entrera en vigueur en janvier 2024 sur l'ensemble de l'agglomération. Elle intégrera de nouveaux services de mobilité dont la location de vélos en libre-service à La Roche-sur-Yon. Les usagers pourront ainsi disposer d'une flotte de près de 100 vélos en location répartis sur une trentaine de zones de stationnement, une alternative supplémentaire pour la mobilité douce au quotidien.



## DES AMÉNAGEMENTS ANNUELS

### Circuler à vélo

Pistes cyclables bidirectionnelles, voies verte, bandes cyclables, chaussées à voie centrale banalisée ... Pour faciliter la pratique du vélo dans le cadre des déplacements quotidiens ou de proximité, des aménagements dédiés ou partagés sont créés à La Roche-sur-Yon chaque année. **Depuis 2020, c'est plus de 20 km de chaussées qui ont ainsi été aménagés pour un budget de 700 000 € par an** (hors stationnement vélos).

Année	Périmètre	Type d'aménagement
2020	Boulevard Gaston Guitton	Pistes cyclables bidirectionnelles
2020	Rue Jean Zay	Voie verte + sécurisation de giratoire
2020	Boulevard d'Aquitaine	Voie bus vélo
2020	Boulevard Aristide Briand	Bandes cyclables
2020	Rue du Maréchal Juin	Bandes cyclables
2020	Rue du Bourg-sous-La Roche	Chaussée à voie centrale banalisée
2020	Rue Hubert Cailler	Chaussée à voie centrale banalisée + Bandes cyclables
2020	Itinéraire vers Aubigny-Les Clouzeaux	Cheminement mixte + jalonnement
2020	Rue du Magnou	Voie verte + Chaussée à voie centrale banalisée
2021	Rue Georges Pompidou	Bandes cyclables + sécurisation de giratoires
2021	Rond-Point des Oudairies	Sécurisation des pourtours du giratoire (Pistes cyclables + Voies verte)
2021	Rue René Guy Cadou	Voie verte
2022	Liaison douce vers le Lycée Nature	Voie verte
2022	Boulevard Stéphane Moreau-rond-point de l'hôpital	Pistes + voie verte + sécurisation des pourtours du giratoire
2022	Boulevard Leclerc - partie centrale	Pistes cyclables bidirectionnelles
2022	Rue de Wagram	Pistes cyclables bidirectionnelles
2022	Rue Ramon partie Nord / rond-Point Waldeck Rousseau	Pistes cyclables bidirectionnelles
2022	Rue Ramon partie Sud/ Boulevard des Belges	Pistes cyclables bidirectionnelles + sécurisation
2022	Piste du Département vers les Olonnes	Cheminements mixtes
2023	Boulevard Leclerc Partie Sud	Pistes cyclables bidirectionnelles + Voie verte
2023	Rue Gambetta	Sécurisation / Création d'un giratoire
2023	Carrefour Salengro / Arago	Pistes cyclables bidirectionnelles + sécurisation
2023	Rond-point Bazinières / Lebon	Pistes cyclables bidirectionnelles + sécurisation
2023	Lieu-dit La Clérissière	Voie verte + passerelle
2023	Rond-point Duchesne de Denant	Pistes cyclables bidirectionnelles + sécurisation
2024	Rue Roger Salengro / Rue Gustave Flaubert	Pistes cyclables bidirectionnelles
2024	Rue Olof Palme	Voie verte
2024	Rue Maison neuve des Landes	Bandes cyclables
2024	Place de la Vendée	Sécurisation de points noirs
2024	Rue de Friedland	Piste cyclable bidirectionnelle
2024	Rue René Cotty	Piste cyclable bidirectionnelle
2024	Liaison vers Beautour	Piste cyclable bidirectionnelle

## Stationner à vélo

À La Roche-sur-Yon, un **parc à vélos collectif et sécurisé** a été mis en place en octobre 2020 sur le parvis de la gare, à proximité de la passerelle. Accessible gratuitement 24h/24h - 7/7, il est composé de 30 places, dont 10 pour des vélos à assistance électrique.

Depuis septembre 2021, les usagers ont également la possibilité de garer leurs deux-roues dans des abris-vélos couverts sur les principaux équipements publics yonnais. **8 abris-vélos** (8 places chacun) ont aussi investi l'espace public sur différents sites : le complexe sportif des Terres-Noires (terrain de squash/tennis), les maisons de quartier du Pont-Morineau et de Saint-André d'Ornay, le stade Jules-Ladoumègue, l'espace Prévert, le Cyel, la médiathèque Benjamin-Rabier/le Grand R et la mairie annexe du Bourg-sous-La Roche.

**D'ici la fin de l'année 2023, 9 abris-vélos supplémentaires** seront déployés près des équipements sportifs (Rivoli x 2, l'Angelmière, Saint-André d'Ornay, le stade Desgrange, les Terres-Noires, la salle d'arts martiaux, la salle de gymnastique Jean Garcette et la salle Haxo).



## DES AIDES À L'ACQUISITION

L'Agglomération propose des aides financières pour l'acquisition de vélos à assistance électrique et de vélos cargos ou familiaux. En 2022, 255 subventions ont été versées pour un montant de 35 500 €.

### Vélos à assistance électrique

L'aide est fixée à 100€ pour les vélos à assistance électrique dont la valeur n'excède pas 1 500 €. Le vélo à assistance électrique devra être acquis auprès des vélocistes partenaires du territoire (liste sur [www.lrsy.fr](http://www.lrsy.fr))

### Vélos familiaux ou vélos cargos

L'ouverture du dispositif aux vélos spéciaux (biporteurs ou triporteurs), à assistance électrique ou non, doit permettre de faire émerger de nouvelles formes de mobilité pour les familles ainsi que pour les professionnels établis sous forme d'entreprise individuelle, utilisant un vélo de charge comme outil professionnel. Ces vélos à 2 roues (biporteurs) ou 3 roues (trporteur) permettent de transporter aussi bien des enfants que des courses ou des charges. La subvention est fixée à 20 % du prix d'achat TTC du vélo dans la limite de 400 € pour un vélo neuf et 200 € pour un vélo d'occasion.



## L'ÉDUCATION À L'ÉCO-MOBILITÉ ET AUX RISQUES ROUTIERS

Les 3 agents du Service éducation aux risques routiers de l'Agglomération interviennent chaque année auprès des scolaires du territoire pour leur permettre d'acquérir les connaissances, compétences et attitudes nécessaires pour devenir des usagers autonomes, respectueux des autres et conscients des enjeux de mobilité durable.

Quelques chiffres pour l'année 2022 :

- Des interventions dans 50 écoles, 8 collèges, 4 instituts médico-éducatif du territoire de l'agglomération ;
- 6 000 élèves de classes élémentaires ont participé aux activités de la piste d'éducation routière ;
- 1 025 collégiens ont été sensibilisés aux risques routiers liés à l'utilisation d'engin de déplacement personnel motorisé.



## LES AGENTS AMBASSADEURS DE LA MOBILITÉ DOUCE

En tant que collectivités, il appartient également à la Ville et à l'Agglomération de montrer l'exemple sur les usages possibles du vélo dans le monde professionnel. Ainsi, les agents disposent d'une flotte de vélos pour leurs déplacements professionnels et peuvent profiter de dispositifs pour favoriser leurs trajets domicile-travail à deux-roues.

### Les jardiniers à vélo

Le chantier d'insertion dispose depuis le mois de mai 2023 d'un pool de 6 cycles : 1 tricycle assisté d'une capacité de transport de 150 kg, 1 triporteur assisté d'une capacité de transport de 150 kg, 1 vélo tracteur assisté avec remorques aménagé et 3 vélos à assistance électrique. Toutes les équipes du chantier d'insertion sont susceptibles d'utiliser ce pool mais les équipes Espaces verts et Biodiversité sont les plus concernées.

Ce nouveau mode de déplacement se substitue pour partie à des fourgons diesel effectuant très souvent des déplacements très courts et permet ainsi d'économiser des coûts énergétiques dans un contexte de budget contraint. L'objectif est de réduire de 50% l'usage de l'équivalent d'un camion.

Ces nouveaux moyens de déplacement sont également le moyen de conjuguer mobilité inclusive et transition. En effet, 80% des salariés en insertion ne disposent pas de permis de conduire. Les vélos leur permettent donc de pouvoir travailler et d'être formés aux usages de la chaussée.

### L'indemnité kilométrique vélo (IKV) et le Forfait mobilités durables

Mise en place en 2017, l'**indemnité kilométrique vélo** vise à rendre le vélo ou vélos à assistance électrique plus attractif et diminuer l'usage de la voiture pour les petits trajets. Les agents qui utilisent ce moyen de déplacement pour leur trajet domicile-travail peuvent bénéficier d'une prise en charge financière par la collectivité. En 2022, 173 agents ont bénéficié de l'IKV.

Dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités, l'IKV a été remplacée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023 par le **Forfait mobilités durables**. Il permet aux agents de bénéficier du remboursement d'une partie de leurs frais engagés au titre des déplacements domicile-travail que ce soit en vélo, vélos à assistance électrique, trottinette électrique, covoiturage ou véhicule "propre" en auto-partage. Le montant annuel du forfait est proportionnel au nombre de déplacements entre le domicile et le lieu de travail réalisés par l'agent au cours de l'année civile précédent celle du versement du forfait, à savoir :

- 100 euros lorsque le nombre de déplacements est compris entre 30 et 59 jours ;
- 200 euros lorsque le nombre de déplacements est compris entre 60 et 99 jours ;
- 300 euros lorsque le nombre de déplacements est d'au moins 100 jours.

### Le Plan de déplacements inter-entreprises (PDIE)

Créé en 2014, le PDIE défend 3 grands enjeux : augmenter la part modale du vélo, développer l'utilisation des transports en commun, accompagner et développer les nouveaux modes de mobilités alternatives et les innovations. 17 entreprises et administrations yonnaises se sont engagées en 2014. Le PDIE compte aujourd'hui 47 adhérents pour soutenir cette démarche.

20 VAE et 2 vélos cargos sont mis à disposition des entreprises du PDIE.